

2. 10) Annexe X - Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) - à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées*

Genève, 29 mars 1949

ENREGISTREMENT: 16 août 1949, No 521.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 33, p. 303.

EXTINCTION:

Note: L'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) a été créée en 1946 en tant qu'institution spécialisée provisoire des Nations Unies. Chargée de prendre soin et d'assurer le rapatriement ou la réinstallation des Européens qui avaient été rendus sans abri par la Deuxième Guerre mondiale, l'OIR a mené à bonne fin une partie des travaux incombant à l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction (UNRRA). Elle a été dissoute par la résolution No 108, que son Conseil général a adoptée à sa 101e séance, tenue le 15 février 1952. Elle a cessé ses activités en 1952, après avoir assuré la réinstallation de près d'un million de personnes. Elle a été remplacée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
